

l'écho de l'Argentonne



Le bourg de Rioux-Martin vu du ciel,
photo de la *Charente Libre*

bulletin communal de Rioux-Martin – Juillet 2010

Le mot du maire

Heureux de vous présenter cette nouvelle formule semestrielle de votre journal communal, « l'écho de l'Argentonne ».

Nous sommes convaincus de l'intérêt que vous portez aux actions communales et à la vie associative. La nécessité d'une bonne information a donc entraîné la publication d'un numéro supplémentaire.

Espérant toujours répondre à vos attentes et suggestions, je souhaite de bonnes vacances à ceux qui en prendront et à tous un second semestre épanoui.

Denis Giorgessi

Budget communal 2010: quelques chiffres

Le budget primitif 2010 de la Commune, du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) ont été votés par le Conseil Municipal le 01/04/2010.

Concernant le budget primitif de la commune, on peut retenir les chiffres suivants:

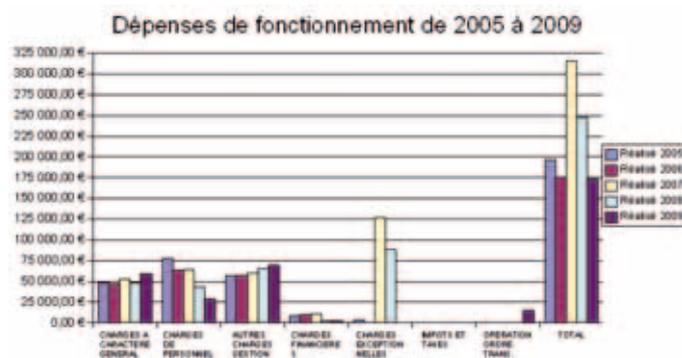
LE FONCTIONNEMENT prévisionnel (dépenses et recettes courantes prévues de la commune pour l'année 2010)

❖ Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2010

- ✓ Achats et variation de stocks (eau, électricité, carburant, fournitures de petit équipement et administratives...): 21 750 €
- ✓ Services extérieurs (locations, entretien des bâtiments et de la voirie, entretien du matériel, assurance...): 58 050 €
- ✓ Autres services extérieurs (indemnité comptable, honoraires, publications, frais de télécommunication, remboursement des écoles...): 19 761 €
- ✓ Impôts et taxes (taxe foncière): 2 000 €
- ✓ Charges du personnel (personnel titulaires, URSSAF, caisses de retraites, médecine du travail...): 34 950 €
- ✓ Dépenses imprévues: 1 001 €
- ✓ Virement section d'investissement (pour financer les investissements prévus en 2010): 73 485 €
- ✓ Dotation aux amortissements: 400 €
- ✓ Autres charges de gestion courante (indemnité des élus, subventions aux associations, service incendie, CCAS, cotisations organismes de regroupement dont CALITOM pour ramasser les déchets, le SIAH de la Tude, la fourrière...): 71 083 €
- ✓ Charges financières (intérêts des emprunts): 1 995 €
- ✓ Charges exceptionnelles: 400 €
- ✓ Autres Impôts et taxes: 260 €

TOTAL des dépenses de fonctionnement prévues en 2010: 285 135 €

Pour vous permettre de comparer ces chiffres, vous trouverez ci-dessous l'évolution des dépenses de fonctionnement réalisées de la commune de Rioux-Martin depuis 2005:



❖ Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2010

- ✓ Excédent antérieur reporté (excédent de fonctionnement cumulé): 104 408,67 €
- ✓ Vente de produits fabriqués (bois, concessions cimetière, redevances ordures ménagères...): 26 900,33 €
- ✓ Impôts et taxes (contributions directes des administrés, taxe professionnelle ou assimilée, impôts pylônes...): 73 199 €
- ✓ Dotations, subventions (dotation forfaitaire, dotation de solidarité, dotation de péréquation, dotation aux élus, compensation taxes...): 75 087 €
- ✓ Autres produits de gestion (revenus des locations): 5 500 €
- ✓ Produits financiers: 40 €

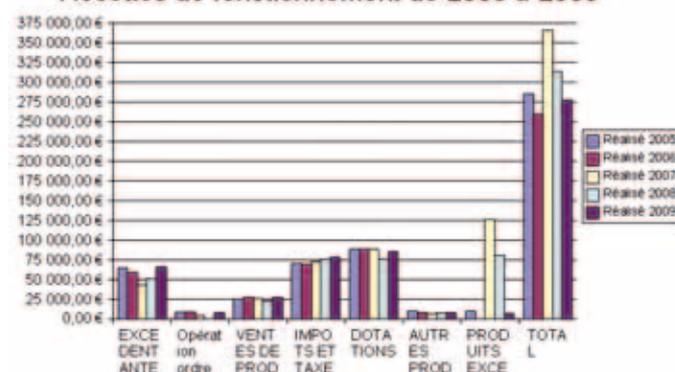
TOTAL des recettes de fonctionnement prévues en 2010: 285 135 €

Le Conseil Municipal, lors de cette réunion a décidé de ne pas augmenter le taux des 4 taxes, et de les maintenir comme suit:

Taxes	Taux 2010 (identiques à 2009)
Taxe d'habitation	8,05 %
Taxe foncier bâti	13,31 %
Taxe foncier non bâti	34,18 %
Taxe professionnelle ou assimilée	9,57 %

Pour vous permettre de comparer ces chiffres, vous trouverez ci-dessous l'évolution des recettes de fonctionnement réalisées de la commune de Rioux-Martin depuis 2005:

Recettes de fonctionnement de 2005 à 2009



L'INVESTISSEMENT prévisionnel (dépenses et recettes concernant des investissements prévus en 2010 par la commune)

❖ Dépenses d'investissement prévisionnelles 2010

- ✓ Emprunts (remboursement du capital): 4 900 €
- ✓ Frais d'études (réactualisation du zonage d'assainissement): 4 000 €
- ✓ Frais d'études (aménagement des entrées du bourg): 3 500 €
- ✓ Construction nouveau cimetière Chez Martin: 57 050 €
- ✓ Achat de terrains: 15 000 €
- ✓ Aménagement locaux communaux (menuiseries, gouttières...): 13 000 €
- ✓ Aménagement cuisine et salle des fêtes (hotte, panneaux isolants...): 10 000 €
- ✓ Divers matériel et outillage: 6 000 €
- ✓ Achat tracteur d'occasion: 15 000 €
- ✓ Mobilier (panneaux d'affichage + vidéo projecteur): 700 €
- ✓ Participations et créances: 76 €

TOTAL des dépenses d'investissement prévues en 2010: 129 226 €

❖ Recettes d'investissement prévisionnelles 2010:

- ✓ Excédent d'investissement reporté: 7 913,71 €
- ✓ Virement de la section investissement (somme que l'on retrouve en fonctionnement dépenses): 73 485 €
- ✓ Opération ordre transfert entre sections: 400 €
- ✓ FCTVA (récupération d'une partie de la TVA de 2008 et 2009): 9 096,29 €
- ✓ Subvention d'investissement (solde subvention FDAC 2009 pour les travaux de voirie): 1 431 €
- ✓ Dettes envers locataires (crédit bail Le Vent se Lève et la société de chasse de la Saint Hubert): 11 414 €
- ✓ Subventions pour la création du cimetière (Etat / DGE et Conseil Général 16): 25 486 €

TOTAL des recettes d'investissement prévues en 2010: 129 226 €

Travaux et projets communaux

C ONSTRUCTION DU NOUVEAU CIMETIÈRE « CHEZ MARTIN »

Concernant la construction du nouveau cimetière paysager de la commune « Chez Martin », les travaux suivants ont été engagés :

- Après l'obtention du permis de démolir, une partie de la grange de Chez Martin est en cours de démantèlement pour pouvoir y récupérer les moellons (partie la plus dégradée en limite de la route communale). Une partie des moellons de la grange sont réutilisés pour la construction d'un mur de soutènement.
- Terrassement pour le soubassement du mur de soutènement.
- Fondations : réalisation d'une semelle de béton et pose de l'armature métallique.
- Commande et réception des pierres de taille pour les angles et des pierres pour le dessus du mur.

Ce mur de soutènement est réalisé en moellons et pierres de taille afin de respecter l'architecture locale et de poursuivre la politique communale d'aménagement du bourg.



Ce mur fera environ 80 mètres de long.

Il est en cours de réalisation par le chantier d'insertion PASS Sud Charente. Ce chantier est dirigé par le Maire, artisan maçon.

La commune a fait appel à M.Timothée Condemine artisan de la commune pour réaliser les parties les plus techniques de ce chantier.

Après la réalisation de ce mur, le cimetière sera clôturé et végétalisé.

Concernant le financement du cimetière, nous avons déjà obtenu l'accord du Conseil Général de la Charente, pour une subvention de 7 645 € (représentant 15 % des dépenses totales prévues).

Nous avons également déposé une demande de subvention auprès de la Préfecture de la Charente pour obtenir la dotation globale d'équipement (DGE). Notre demande n'a pas été étudiée en 2009, nous avons donc redéposé notre dossier en 2010.

En juin 2010 la Préfecture a donné son accord, attribuant une subvention de 9 774 € (représentant 20 % des dépenses totales prévues, contre 30 % de subvention demandée) dans le cadre de la DGE 2010.

Coût total du nouveau cimetière paysager de Rioux-Martin : environ 50 000 €. Il sera donc financé par des subventions publiques à hauteur de 45 % et autofinancé par la commune à hauteur du reste, soit 55 % des dépenses prévues.



P ROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LES TERRAINS COMMUNAUX « CHEZ BIROT »

Depuis 2007 la commune de Rioux-Martin s'est engagée dans une démarche de développement durable au travers du Label Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir ».

Le GAEC de l'Argentonne s'est renseigné pour installer des panneaux photovoltaïques sur son exploitation agricole. Une société est venue visiter leurs installations. La commune de Rioux-Martin a profité de la venue de cette société pour leur présenter une partie du site de « Chez Birot ».

Suite à cette visite, il apparaît que le site communal a du potentiel pour la production d'énergie solaire, au travers de panneaux photovoltaïques posés au sol.

En accord avec notre Agenda 21, les conseillers municipaux ont pensé que la production d'énergie solaire serait un projet valorisant et enrichissant pour la collectivité.

Ce projet de ferme photovoltaïque au sol pourra faire l'objet d'une nouvelle action de notre Agenda 21. Ce serait une réponse concrète au développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la **FINALITÉ 1: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE, GESTION DE L'ÉNERGIE et Recours aux énergies renouvelables.**

3 sociétés travaillant dans les énergies renouvelables se sont montrées intéressées par ce projet. Après des visites de terrains, elles ont proposé des avant-projets. Globalement on retrouve les informations suivantes :



Projet « Chez Birot » (zone entourée en bleu turquoise sur la photo aérienne):



Le site qui serait utilisé par ce projet est une jachère inculte qui fait environ 15 ha. Cette jachère fait partie des parcelles communales de « Chez Birot », site pour partie reboisé qui fait environ 45 ha.

- Serait utilisé 15 ha de jachère, partie du site de « Chez Birot » appartenant à la commune. Site localisé loin du bourg et de toute habitation. Il n'y aurait pas de contraintes environnementales majeures. Site facile d'accès, avec une topographie adaptée et un bon ensoleillement (entre 1 400 et 1 600 kWh/m).

- Le projet aurait pour puissance: 7 mégawatts crête (Mwc). Cette puissance permettrait de couvrir les besoins en électricité d'environ 2 200 foyers (hors chauffage électrique), soit l'équivalent de l'électricité utilisée par une ville comme Chalais.

- L'ensemble du site serait composé d'environ 35 000 modules photovoltaïques et 4 postes électriques répartis sur toute la centrale, avec un poste de livraison.

- Le site serait clôturé et intégré dans le paysage grâce à la plantation d'une haie.

- Raccordement au poste de Chalais, à environ 10 km, d'une capacité de 30 Mwc.

- Panneaux photovoltaïques polycristallins (entièrement recyclables), hauteur maximum des panneaux: 2 m.

- Le site sera entièrement démantelé à la fin du cycle de production, à la charge du locataire.

- Revenus pour la commune: bail / location des parcelles + la taxe professionnelle ou assimilée.

Le Conseil Municipal de Rioux-Martin, après avoir entendu les propositions des 3 sociétés intéressés par ce projet de ferme photovoltaïque au sol, a soumis les projets de baux pour la location des terres à un service juridique.

Le projet ne sera lancé avec la société retenue par le Conseil Municipal qu'après vérification de la conformité de tous les documents.

A partir du moment où la commune aura retenu une société pour réaliser ce projet, il faudra compter au minimum 18 mois d'études avant l'acceptation du permis de construire par l'Etat et le début des travaux d'aménagement du site.



La population de Rioux-Martin sera informée régulièrement de l'avancée de ce projet.

A MÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU COURS D'EAU PAR L'INSTALLATION DE SYSTÈME D'ABREUVEMENT ET PROTECTION CONTRE LA DIVAGATION DU BÉTAIL

Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Tude a pris en charge ce projet pilote en Charente.

Les aménagements ont été faits dans le cadre d'une opération pilote pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Coût total du projet: 64 845,60 € (dont 15 000 € d'installations et d'études, financés par le Syndicat, 39 876,48 € de subventions publiques pour l'achat de matériel et 9 969,12 € de participations financières des éleveurs et propriétaires liés à la mise en place du matériel dans les pâtures).

Concilier production agricole et préservation des milieux aquatiques: cette opération s'est réalisée par conventionnement avec des agriculteurs volontaires.

❖ Objectifs visés dans ce projet:

- arrêter les dégradations directes des cours d'eau par le bétail,
- préserver la vie aquatique fragile et notamment des espèces cibles du site Natura 2000 de la Vallée de la Tude,
- modifier des pratiques préjudiciables aux cours d'eau,
- améliorer des dysfonctionnements hydromorphologiques générés par le bétail,
- reconstituer une ripisylve variée et diversifiée,
- améliorer la qualité des eaux superficielles...

❖ Échelle du projet

- 23 éleveurs ont adhéré à ce projet représentant plus de 1 200 vaches et veaux.

❖ Descriptif technique des travaux à réaliser dans les pâtures

- pose de 83 pompes de prairies,
- pose de 7 abreuvoirs gravitaires,
- pose de 7 passerelles,
- pose de 11 km de clôtures neuves.

Sur la commune de Rioux-Martin, 3 agriculteurs sont concernés par ce projet.



Passerelle réalisée sur Rioux-Martin

POINT SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Depuis le départ de l'employé communal début 2008, l'entretien des accotements des routes communales et des chemins communaux et ruraux, se fait par le biais d'une entreprise : NAUDIN TP.

Cette entreprise, sur commande de la municipalité, passe 3 fois par an pour broyer les banquettes et les talus des routes communales, ainsi que les chemins ruraux et communaux.

Le coût pour la collectivité est d'environ 2 400 € TTC / an.

Des gros travaux de voirie ont été réalisés en 2009 : goudronnage de deux routes communales, dérasement des ban-

quettes, curage des fossés, pose de buses... pour un total de plus de 45 000 €. Nous avons reçu pour ces travaux une subvention de 7 187,29 € du Conseil Général de la Charente. Cette subvention est attribuée dans le cadre du FDAC (Fonds Départemental d'Aides aux Communes) et elle n'est versée aux communes que tous les 3 ans. C'est pourquoi les prochains « gros » travaux sur la voirie communale n'auront lieu qu'en 2012.

En attendant, cette année du point à temps sera réalisé pour boucher les trous de la voirie.

Calendrier des manifestations communales et cantonales à venir

❖ Samedi 31 juillet 2010: **marche nocturne** à Rioux-Martin avec repas distribué tout au long de la marche, organisée par le Saint Hubert Club Chalaisien. Réservations avant le 28/07/10 (tél.: 05.45.98.28.29).

❖ Du jeudi 5 au dimanche 8 août 2010: **Jumping International du Sud-Charente** à Chalais, concours de saut d'obstacles organisé par l'ASCAC.

❖ Mardi 24 août 2010: **Tour cycliste International du Poitou-Charentes** (le circuit passera entre autre par Chalais et Rioux-Martin).

❖ Samedi 28 août 2010: à partir de 13 h 30, participation de la commune aux **jeux intervillages 2010**, organisés par la commune de Brie-sous-Chalais. Rendez-vous à côté de la salle des fêtes de Brie, buvette l'après-midi et le soir repas sur réservation (10 €).

❖ Dimanche 12 septembre 2010: **journée portes ouvertes à l'association ATRAIT**, pour l'initiation à l'attelage de loisir.

❖ Samedi 25 septembre 2010: **Soirée cagouilles** à Rioux-Martin, organisée par le Saint Hubert Club Chalaisien. Prix 15 €, réservations avant le 23/09/10 (tél.: 05.45.98.28.29)

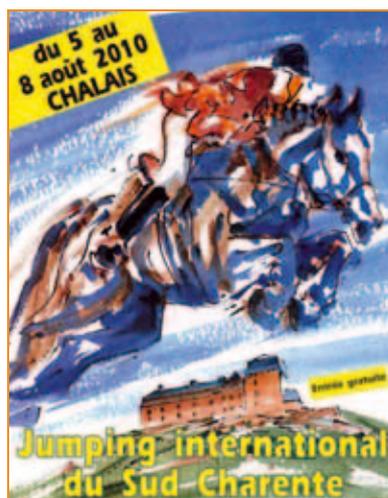
❖ Dimanche 26 septembre 2010: **concert d'Arpeggione** dans l'église de Rioux-Martin, organisé par l'association « Un autre Regard en Argentonne ».

❖ Dimanche 3 octobre 2010: **marché automnal et vide-grenier** dans les jardins de la Mairie de Rioux-Martin, organisés par l'association « Un autre Regard en Argentonne ».

❖ Samedi 27 novembre 2010: **Soirée sanglier à la broche** à Rioux-Martin, organisée par le Saint Hubert Club Chalaisien. Réservations avant le 24/11/10 (tél.: 05.45.98.28.29)

❖ Mi-décembre 2010: **repas des aînés et arbre de Noël**.

❖ Dimanche 26 décembre 2010: **loto**, organisé par le Saint Hubert Club Chalaisien.



A SSOCIATION « UN AUTRE REGARD EN ARGENTONNE

L'association « Un Autre Regard en Argentonne » a organisé son Assemblée Générale le 21 février 2010. Mme Joëlle Mercadé a été réélue présidente.

La première manifestation de l'année est la traditionnelle randonnée du Brin d'Aillet, organisée le 1^{er} mai 2010 par les bénévoles de l'association.

Plus d'une centaine de marcheurs étaient au rendez-vous pour profiter des sentiers et paysages variés de la commune.

Cette année l'association ATRAIT s'est associée à « Un Autre Regard » afin de proposer le même jour une randonnée équestre montée et attelée pour les cavaliers et meneurs de la région. Comme d'habitude, grillons, omelettes et fraises ont fait le plaisir des fines bouches.

Cette année le traditionnel marché automnal du 3 octobre 2010 sera renforcé par un vide-grenier.

Les personnes intéressées par un stand peuvent appeler Mme Joëlle Mercadé au 05.45.98.13.73 (aux heures des repas).



A SSOCIATION ATRAIT

Activités réalisées ou à venir :

- Assemblée Générale le 26 février 2010 : Mlle Lisa Mouchier a été élue présidente de l'association pour la deuxième année, il y a eu quelques modifications dans le bureau.

- 1^{er} mai 2010 : association avec « Un Autre Regard en Argentonne » pour l'organisation d'une randonnée montée et attelée. Participation des cavaliers et meneurs de l'ATRAIT et participation de l'Ecurie des Chênes (Bors-de-Montmoreau).

- Début mai 2010 : accueil d'une dizaine de randonneurs équestres.

- 4-5 et 6 juin 2010 : organisation d'une randonnée montée de 3 jours pour les cavaliers de l'ATRAIT.

- 20 juin 2010 : participation des cavaliers de l'ATRAIT et de cavaliers indépendants à la randonnée « La Sainte Hubérienne », organisée par la Société de Chasse de Rioux-Martin.

- 18 juillet 2010 : baptême en calèche pendant la fête d'Yviers.

- 6-7 et 8 août 2010 : baptême en calèche pendant le Jumping International du Sud-Charente à Chalais.

- Dimanche 12 septembre 2010 : journée portes ouvertes à l'association ATRAIT, pour l'initiation à l'attelage de loisir : démonstrations, baptêmes en calèche...

- 3 octobre 2010 : baptême en calèche pendant le marché automnal à Rioux-Martin.

La compétition d'endurance attelée prévue le 25 avril 2010 à Rioux-Martin a été annulée par le Comité Régional d'Equitation de Poitou-Charentes (coorganisateur de la compétition), faute de participants (10 seulement). Cette compétition sera certainement reportée en octobre.

Amoureux des chevaux et de la nature, venez nous rejoindre tous les samedis matins pour de bons moments (de 10 h à 12 h).



Les jardins de la Lézardière

Ici se côtoient, dans un fouillis organisé, une multitude d'arbres, arbustes, plantes vivaces ou annuelles, quelques plantes aquatiques et bambous. Un jardin de curé avec un potager en carrés présente le nom des plantes aromatiques et médicinales.

Avec passion, le propriétaire fait découvrir ce jardin extraordinaire et plein de charme où l'on se sent bien!

Le jardin réouvrira en septembre, sur rendez-vous.

« Lundi 31 mai et mardi 29 juin 2010, nous avons visité le jardin de M. Foucaud. Nous avons senti les plantes comme la sauge, la menthe, la tanaisie, la verveine, l'agastache, le thym et la lavande. Nous avons vu des fruits et des légumes (concombre, tomate, courgette, cassis, framboise...) et de nombreuses fleurs. Avec un atelier de coloriage et confection de cartes odorantes pour les mamans et un atelier sur le compostage! Des futurs Jardiniers!! »



Les élèves de l'école maternelle de Chalais

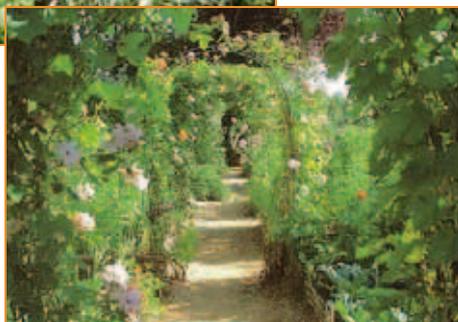
• Coordonnées:

Le Bourg - 16210 Rioux Martin.

M. Yves Michel FOUCAUD; Tél.: 05.45.98.14.04

E-mail: lalezardiere3@wanadoo.fr;

Site internet: <http://jardin-de-lalezardiere.moonfruit.fr/>



Zoom sur le compost et le BRF, pratiques écologiques utilisées entre autres dans le jardin de la Lézardière

La sensibilisation des particuliers au **compostage** est une des actions Agenda 21 de la Commune de Rioux-Martin.

Le compostage permet de réduire la quantité de ses déchets ménagers tout en fabriquant du compost, indispensable au jardin.



C'est pourquoi une réunion publique a été organisée en février 2010 avec CALITOM. Lors de cette réunion, des composteurs et des bio-seaux étaient distribués aux personnes intéressées.

Une quinzaine de personnes de la commune s'en sont équipées. Pour les retardataires, il est toujours temps de commander son composteur après de la Mairie.

Dans le jardin de la Lézardière, les mauvaises herbes, les légumes et fruits pourris, les épluchures de légumes... sont compostés. Ces éléments se dégradent 8 mois environ, pour devenir du compost. Ce compost est ensuite réintégré dans la terre: rien ne se perd, tout se transforme!!

Le **BRF** (bois raméal fragmenté), est un broyat de branches de feuillus de moins de 8 cm de diamètre, issu de la taille des haies ou d'élagage. La lignine (composé végétal) contenue dans le BRF se dégrade en « pourriture blanche » qui stimule la vie du sol.

Le BRF est l'avenir des jardins: en plus d'améliorer la fertilité des sols, il permet de réduire, voire de supprimer les apports d'eau, même en plein été.

Pour plus de renseignement:

M. AUPY,

Président des Jardiniers de France de la Charente,

Tél.: 05.45.70.20.92

E-mail: jdf.16@orange.fr

Site internet:

<http://jardiniersdefrancedelacharente.blogs.midilibre.com/>



**VENEZ AVEC VOS BRANCHAGES
 (élagage, tailles...)**
REPARTEZ AVEC DU BROYAT !!

**SAMEDI 23 OCTOBRE 2010
 de 9h00 à 12h00
 au lieu-dit « Chez Merlaud » à YVIERS**

Dans le cadre de l'Animation des Territoires assurée par Calitom, en partenariat avec les communes de Yviers et de Rioux-Martin, une animation sur le broyage des déchets verts va être organisée.

Vous pourrez participer à une démonstration de broyage et bénéficier d'une information sur l'utilisation du broyat obtenu, le compostage et les déchets dangereux.

Renseignements : Richard BORREDON 05 45 65 65 20.

CALITOM organisera une animation sur le broyage des déchets verts pour les communes d'Yviers et Rioux-Martin, **le samedi 23 octobre 2010 de 9h00 à 12h00 au lieu-dit « Chez Merlaud » à YVIERS** (chez Mme Dominique RI-CHARDS). Lors de cette demi-journée, l'animation, à destinations des habitants des deux communes, aura pour objet la démonstration du fonctionnement d'un broyeur, ainsi que l'utilisation du broyat obtenu pour le jardin.

Une invitation pour participer à cette demi-journée sur le broyage, animée par CALITOM, vous sera prochainement envoyée.

Rappels sur le tri des déchets
❖ Sacs jaunes

Les sacs jaunes, pour le tri sélectif, sont distribués chaque année à domicile, **de septembre à novembre** par CALITOM. En dehors des dates annuelles de distribution, chaque mairie dispose d'un stock de sacs où chacun peut se réapprovisionner gratuitement.

Vous pouvez venir en chercher les jours et heures d'ouverture de la Mairie de Rioux-Martin.

**Bouteilles en plastique
 (eau, huile, lait, soda)**

**Flacons en plastique
 (hygiène, ménage)**

**Cartonnettes, boîtes et emballages en
 carton, briques alimentaires**

**Aérosols, canettes, boîtes de conserve,
 bidons en métal**

**Journaux, papiers, magazines,
 prospectus**


Au moins 50% des déchets produits dans nos foyers sont recyclables. Fini le temps du gaspillage et des nuisances, fini le « tout incinération » ou le « tout décharge ». Il suffit de faire le bon geste. Un sac pour tous les emballages, une collecte à domicile : le tri facile, vous allez être emballé.

❖ Les astuces pour rendre le tri plus facile

- ✓ aplatir les emballages pour gagner de la place,
- ✓ pas besoin de laver les emballages, bien vider le contenu suffit,
- ✓ laisser les bouchons sur les bouteilles plastiques,
- ✓ prendre l'habitude de sortir les sacs la veille au soir du jour de collecte,
- ✓ les bouteilles d'huile, désormais recyclables, sont à mettre dans le sac jaune.

❖ Changement des bacs de regroupement des déchets ménagers et du tri sélectif

La municipalité de Rioux-Martin a depuis plusieurs années créé et installé des bacs en bois pour le regroupement des déchets (pour les sacs jaunes et noirs). Ces lieux de regroupement, dans les hameaux ou dans le bourg, ont permis de limiter la détérioration de la voirie communale, provoquée entre autre par le passage répété des camions de ramassage.

Aujourd'hui, certains bacs en bois sont abîmés, les sacs y sont éventrés par des animaux (chiens, souris...) et d'autres bacs sont insuffisants, notamment en période estivale. De plus, les salariés de CALITOM en charge du ramassage ne peuvent pas vider les bacs mécaniquement dans leur camion, ils sont obligés de prendre les sacs un à un, laissant des débris au fond des bacs.

C'est pourquoi la municipalité de Rioux-Martin, en accord avec le syndicat en charge du ramassage des poubelles en Charente, CALITOM, va à l'automne 2010 remplacer tous les bacs poubelles en bois, par des containers en plastiques, comme beaucoup de communes dans le Sud-Charente.

Des nouveaux containers, fournis par CALITOM, remplaceront les actuels bacs en bois existants et seront installés aux hameaux qui en sont actuellement dépourvus.

Le nombre de containers, à chaque emplacement, sera calculé afin de correspondre à la quantité de sacs qui y sont déposés.

Ces bacs seront « habillés » afin de mieux s'intégrer au paysage rural de la commune (clôture en bois, végétation...).

Une réunion publique sera organisée en septembre afin de vous présenter ce projet et de mieux répondre à votre attente. Une invitation vous sera envoyée prochainement.

ZOOM SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE: COMMERÇANTS AMBULANTS, ARTISANS, ENTREPRISES ET GÎTES

Les artisans

• Les artisans maçons :

- ✓ Timothée CONDEMINÉ : taille de pierre, maçonnerie, rénovation, tél. : 05.45.78.60.37,
- ✓ Denis GIORGESSI : entreprise artisanale du bâtiment : maçonnerie, béton armé, couverture tuiles, tél. : 05.45.98.19.11.

• Menuiserie :

- ✓ Bertrand CHATELAIN : menuiserie à l'ancienne, agencement sur mesure, ébénisterie, tél. : 05.45.98.30.28,
- ✓ Franck TEVENIN : menuiserie, charpente, escaliers : fabrication et pose, tél. : 05.45.78.84.42.

Les entreprises

- **Atelier de pré-presse :** Le vent se lève..., entreprise de pré-presse pour l'édition dans le domaine du livre, tél. : 05.45.98.23.24, site internet : www.leventseleve.fr

Les producteurs revendeurs

- **Fromage de chèvre et huile de noix :** Rose et Denis RIGOU, « la ferme de Rose », tél. : 09.64.23.44.07,
- **Volailles :** Adrien CHADEFAUD, « Roche », tél. : 05.45.98.17.28,
- **Pineau-Cognac :** Michel BARLAAM, « La Haute Lande », tél. : 05.45.98.17.75.

Les hébergements touristiques

- **2 gîtes « Chez Bariot » :** M. et Mme ENARD, « Chez Bariot », site internet : www.gite-chezbariot.com, tél. : 05.45.69.98.89.
- **3 chalets « Chez Peuchaud » :** M. Patrick AFFERTON, « Chez Peuchaud », site internet : <http://gite-largentonne-rioux-martin.blogspot.com/>, tél. : 06.17.93.20.81.
- **Gîte dans le bourg :** M. et Mme LITTLE, le Bourg, site internet : www.classicarbreaksinfrance.com/index.htm, tél. : 05.45.98.93.50.

Les commerces ambulants

Les commerçants ambulants passent dans le bourg et dans certains villages de la commune, à la demande des habitants, lors des jours de leur tournée. Si vous souhaitez qu'ils s'arrêtent chez vous, il faut en discuter avec eux à leur magasin.

- **Boucherie :** Boucherie-charcuterie du Centre (Brossac – Chez Bardon) : mercredi et samedi matin, tél. : 05.45.98.70.29.
- **Epicerie :**
 - ✓ Proxi (Chalais – 8 avenue de la Gare) : mardi après-midi, tél. : 05.45.98.10.20
 - ✓ Muller Christelle (Sauvignac – Chez Turaud) : jeudi après-midi, tél. : 05.45.98.68.58.
- **Boulangerie :**
 - ✓ Van Den Bussche (Brossac – rue Charles Rougier) : tous les matins sauf dimanche et mercredi, tél. : 05.45.98.16.04,
 - ✓ Gargot (Chalais – 45 rue de Barbezieux) : mercredi et samedi après-midi, boulangerie et alimentation générale, tél. : 05.45.98.10.92.
 - ✓ Albert Patrice (Le Grélis – Saint-Avit) : lundi, mercredi et samedi matin, tél. : 05.45.98.16.22.

Coordonnées de la Mairie

La Mairie de Rioux-Martin est ouverte au public 3 demi-journées par semaine :

- le mardi de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

M. Le Maire, Denis GIORGESSI, est présent en mairie les jours ci-dessus en fin de matinée. Néanmoins pour le rencontrer il est préférable de prendre rendez-vous.

Toute fermeture exceptionnelle de la Mairie est affichée au préalable avec les numéros du Maire et de ses adjoints en cas d'urgence.

Un nouveau panneau d'affichage a été installé à l'extérieur de la Mairie, à gauche de la porte d'entrée. Les informations suivantes y seront affichées : convocation du Conseil Municipal, compte rendu de la dernière réunion du Conseil, réunions publiques, bans / mariages, annonce de travaux sur les réseaux de la commune... Les autres informations légales sont affichées dans le hall de la Mairie : arrêté urbanisme, chasse, pêche...

Téléphone : 05.45.98.19.04, fax : 05..45.98.21.08,

Nouvelle et seule adresse e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr

Pour vous accueillir :

- Mme Annick MOREAU, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives (carte identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

- Mlle Géraldine NADAUD, chargée des projets communaux et du site internet.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies...

Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune. **Adresse** : www.rioux-martin.monclocher.com

Quelques rappels administratifs

❖ Inscription sur la liste électorale :

Le Code électoral prévoit que l'inscription sur la liste électorale est obligatoire.

Sont électeurs les Françaises et les Français âgés de 18 ans accomplis, jouissant de leurs droits civiques et politiques, et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévue par la loi.

L'inscription sur la liste électorale est reçue toute l'année, aux heures d'ouverture de la Mairie, mais doit impérativement avoir lieu au plus tard le 31 décembre pour permettre le vote l'année suivante, à partir du 1^{er} mars.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut être muni :

- de l'original ou la copie de sa carte nationale d'identité ou de son passeport en cours de validité,

- et d'un justificatif de domicile en cours de validité (de préférence facture EDG-GDF ou facture France Télécom).



❖ Le recensement, obligatoire à 16 ans

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du « parcours de citoyenneté ».

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au Consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le seizième anniversaire.

Le Maire remet alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver. En effet cette attestation sera demandée pour l'inscription à tout examen ou concours (Bac, permis de conduire...).



❖ Passeports biométriques

Depuis le 28 juin 2009 les passeports sont devenus biométriques : présence d'une puce électronique qui comporte une photo numérique ainsi que 8 empreintes digitales. Rioux-Martin ne délivre plus les passeports car elle n'est pas équipée des outils nécessaires.

Localement les deux communes qui délivrent des passeports biométriques sont Barbezieux et Montmoreau.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

- ♦ Aaron Raphaël William DUFRENOY, né le 6 juin 2010 à Saint-Michel (Charente)

Mariage civil :

- ♦ Mlle COIFFARD Marie-Claude et M. MENGELLE Jean-Marc, le 10 juillet 2010